



A.C.C.A de Fontcouverte
Association Communale de Chasse Agréée

Siège Social : Mairie de Fontcouverte
Président : Jean Claude **VERT**: Port : 06.86.56.10.87
Secrétaire : Jean Claude **HARDOUIN**: Port : 06.32.25.51.90
Trésorier : Patrick **BOBIN** : Port : 06.20.83.51.09

Adresse Mail : acca17.fontcouverte@orange.fr

Présentation de l'ACCA :

L'association compte une Quarantaine de Sociétaires Chasseurs. (Petits et Gros Gibier).
Elle est adhérente à la Fédération Départementale des Chasseur de la Charente Maritime.
Elle est adhérente au G.I.C des Fins Bois (Groupement d'Intérêt Cynégétique)
Elle est Membre de l'A.I.C.A (Association Inter Communale de Chasse Agréée) de : Le Douhet

Ses missions :

Participer à l'équilibre écologique et cynégétique de la flore et de la faune sauvage sur le territoire de la commune.
Aider les propriétaires à la lutte contre les dégâts des sangliers.
Organiser et appliquer les plans de chasse gros gibiers imposés.
Imposer pour tous les règles strictes de sécurité.
Accueillir les nouveaux chasseurs et les accompagner dans l'exercice de leur loisir.

La chasse, est avant tout un loisir, elle se pratique dans notre association dans un esprit de convivialité, dans le respect des règles, et dans le respect de la faune sauvage, selon la déontologie de la Fédération Nationale des Chasseurs.
Le territoire communal est libre d'accès à toutes et à tous, et il doit le rester, mais il faut aussi le partager, veiller à ce que toutes les activités respectent l'environnement, et que tous les acteurs de la vie privée et associative participent à la sauvegarde de la biodiversité, de l'équilibre écologique, et cynégétique.

Pour cette saison de chasse 2023/2024 et conformément à :

ARRETE n° 23EB015-DDTM

Relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le Département de la Charente-Maritime

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée, dans le département de la Charente-Maritime :
Du 10 septembre 2023 à 8h00 au 29 février 2024 au soir.

La chasse se pratique sur notre commune les : Mercredi, Samedi, Dimanche, et Jours Fériés.
du 10 Septembre 2023 au 29 Février 2024.
Exception pour les battues au Sanglier jusqu'au 31 Mars 2024.

Certaines espèces sont chassables tous les jours du 10 Septembre 2023 au 29 Février 2024.

Le Tir d'été du chevreuil se pratique tous les jours du 01 Juin 2023 au 09 Septembre 2023 en chasse individuelle uniquement à l'approche ou à l'affut.

Les jours de battue, une signalisation spécifique (Chasse en Cours) est mise en place sur toutes les routes et chemins d'accès délimitant la zone de chasse.

Cette zone de chasse peut se déplacer d'un secteur à un autre pendant la journée de Battue.
Il est recommandé à tout les utilisateurs de l'espace communal, d'être particulièrement attentif, à son environnement, d'éviter de circuler à pied, à cheval, ou à vélo, dans la zone de chasse, de porter des vêtements bien visible (éviter les tenues noires ou sombres), de ne pas hésiter à se signaler aux chasseurs en poste.

Si vous subissez des dégradations causées par les Sangliers ou les Chevreuils, dans vos champs, vos vignes, et même vos jardins, n'hésitez pas à nous contacter, nous prendrons en compte votre demande.

Si vous voyez sur un bord de route ou un fossé, un Chevreuil ou un Sanglier Blessé ou mort, contactez nous, nous ferons le nécessaire

Soyez Prudent : Ne vous approchez pas d'un animal blessé.

A.C.C.A de Fontcouverte

Association Communale de Chasse Agréée

Calendrier jours de chasse en battue Gros Gibier Saison 2023-2024

CHEVREUIL	
SEPTEMBRE	
Samedi	23
OCTOBRE	
Samedi	7
Samedi	21
NOVEMBRE	
Samedi	4
Samedi	18
DECEMBRE	
Samedi	2
Samedi	16
Samedi	30
JANVIER	
Dimanche	14
Samedi	27
FEVRIER	
Samedi	10
Dimanche	18
Dimanche	25
Mercredi	28

SANGLIER	
SEPTEMBRE	
Samedi	16
Samedi	30
OCTOBRE	
Samedi	14
Samedi	28
NOVEMBRE	
Samedi	11
Samedi	25
DECEMBRE	
Samedi	9
Samedi	23
JANVIER	
Samedi	6
Samedi	20
FEVRIER	
Samedi	3
Samedi	24
MARS	
Samedi	2
Mercredi	13
Samedi	16
Samedi	30

RENARD	
JANVIER	
Samedi	13
FEVRIER	
Samedi	17

Les jours de battue, une signalisation spécifique (Chasse en Cours) est mise en place sur toutes les routes et chemins d'accès délimitant la zone de chasse.

Cette zone de chasse peut se déplacer d'un secteur à un autre pendant la journée de Battue.

Il est recommandé à tout les utilisateurs de l'espace communal, d'être particulièrement attentif, à son environnement, d'éviter de circuler à pied, à cheval, ou à vélo, dans la zone de chasse, de porter des vêtements bien visible (éviter les tenues noires ou sombres), de ne pas hésiter à se signaler aux chasseurs en poste.

Si vous subissez des dégradations causées par les sangliers, dans vos champs, vos vignes, et même vos jardins, n'hésitez pas à nous contacter, nous prendrons en compte votre demande.

Si vous voyez sur un bord de route ou un fossé, un Chevreuil ou un Sanglier Blessé ou mort, contactez nous, nous feront le nécessaire.

Soyez Prudent: Ne vous approchez pas d'un animal blessé.

Président : Jean Claude **VERT** : Port : 06.86.56.10.87

Secrétaire : Jean Claude **HARDOUIN** : Port : 06.32.25.51.90

Trésorier : Patrick **BOBIN** : Port : 06.20.83.51.09

Boite Mail : acca17.fontcouverte@orange.fr

A.C.C.A de Fontcouverte
Association Communale de Chasse Agréée

ARRETE n° 23EB015-DDTM
Relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne cynégétique 2023-2024 dans le
Département de la Charente-Maritime

Dates d'ouverture et clôture selon espèces	Jours Autorisés	Dates d'ouverture et clôture selon espèces	Jours Autorisés
---	-----------------	---	-----------------

GIBIERS SEDENTAIRES

LIÈVRE brun 15.10.2023 au 17.12.2023 date spécifique selon territoire défini dans le plan de gestion cynégétique lièvre	Dimanche uniquement	RENARD 10.09.2023 au 29.02.2024	Tous les Jours
PERDRIX (rouge et grise) 10.09.2023 au 26.11.2023	Dimanche, mercredi et jours fériés	CORBEAU FREUX, CORNEILLE NOIRE, ETOURNEAU SANSONNET, GEAI DES CHENES, PIE BAVARDE BLAIREAU, BELETTE, FOUINE, MARTRE, PUTOIS 10.09.2023 au 29.02.2024	Tous les jours
FAISAN 10.09.2023 au 28.01.2024	Dimanche, mercredi et jours fériés	RAGONDIN, RAT MUSQUE RATON LAVEUR VISON D'AMERIQUE CHIEN VIVERRIN 10.09.2023 au 29.02.2024	Tous les jours
LAPIN 10.09.2023 au 28.10.2023 29.10.2023 au 29.02.2024	Dimanche et mercredi Tous les jours		
CHEVREUIL 01.06.2023 au 29.02.2024	Tous les jours autorisés Plan de chasse et bracelet	SANGLIER 01.06.2023 au 31.03.2024	Tous les jours autorisés Plan de chasse et bracelet

OISEAUX DE PASSAGE

Alouette des champs 10.09.2023 au 31.01.2024	Tous les Jours	Bécasse des bois 10.09.2023 au 28.10.2023 29.10.2023 au 20.02.2024	Dimanche et Mercredi Tous les Jours
Caille des blés 26.08.2023 au 09.09.2023 10.09.2023 au 28.10.2023 29.10.2023 au 20.02.2024	Tous les Jours Dimanche et Mercredi Tous les Jours	Tourterelle des bois	Chasse Suspendue
Pigeon ramier 10.09.2023 au 20.02.2024	Tous les Jours	Tourterelle turque 10.09.2023 au 20.02.2024	Tous les Jours
Pigeons biset et colombin 10.09.2023 au 10.02.2024	Tous les Jours	Grive draine, musicienne mauvis et litorne Merle noir 10.09.2023 au 10.02.2024	Tous les Jours